

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**

- En exercice : **15**

PRESENTS : BEDOUIN Samuel, BRET Sébastien, CÉLÉRIEN Anthony, CISTERNE Patrick, COSTECHAREYRE Claude, DASPE Michel, DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIE Xavier, LAMANDE David, MAURIN Irène, PÉPIN Michel, PERRIN Denis, THIVOLLE Michel, VILLIEN François

ABSENTS EXCUSES : ASSELINEAU Odile (pouvoir à CÉLÉRIEN Anthony), BRÉHÉRET Barbara (pouvoir à PERRIN Denis)

SECRETAIRE DE SEANCE : VILLIEN François

- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN

Ouverture de la séance à 18 heures 40

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet 2025 :

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il sera signé par M. le Maire et M. Michel THIVOLLE, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

I. INTERCOMMUNALITE :

Compte rendu du conseil communautaire du 17 septembre 2025 :

- Contrôle de la chambre régionale des comptes : le rapport souligne des avancées depuis le dernier contrôle de 2017 et identifie des marges de progression. Il formule 7 recommandations.
- Convention de groupement de commande entre Montélimar agglomération et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour la réalisation d'une étude sur l'amélioration des mobilités et l'opportunité d'un service de navettes fluviales.
- Création du conseil de développement à partir de 2026, organe de concertation composé de représentants de la société civile et d'élus afin notamment d'associer les citoyens dans la surveillance des décisions prises au sein de l'agglomération.

Contre rendu de la commission famille du 10 septembre 2025 :

- Les règles de fonctionnement des crèches de l'Agglo ont été modifiées pour satisfaire les exigences de la CAF et permettre :
 - o Si possible de diminuer le taux de facturation.
 - o De réduire l'ouverture d'une crèche en cas de manque de personnel.
 - o De prendre en compte les revenus fonciers pour la facturation aux parents.
- Une réflexion est en cours pour permettre aux crèches de proposer et améliorer l'accueil occasionnel lors de places libérées par des enfants absents.
- La crèche de Cléon-d'Andran est en pleine réfection : les travaux ont démarré fin août et devraient s'achever impérativement le 1er février 2026 (20 enfants inscrits répartis vers d'autres crèches)
- Bilan KID'O de Cléon-D'Andran : la commission remercie les communes de Puy-Saint-Martin et de Roynac pour l'accueil des enfants en raison des travaux à Cléon.
- Chantiers JEUN'S : à noter un chantier réalisé par le KID'O de Cléon à Puy-Saint-Martin : fresque murale dans l'École réalisée en collaboration avec le graffeur Ismaël El Atmioui.
- Fonctionnement du ludobus durant l'été : bilan (très) positif. À titre d'exemple, à Puy-Saint-Martin, le ludobus a accueilli 123 personnes (80 enfants et 43 adultes dont 53% de la commune).

- Compte rendu de la commission culture :

- La troupe Happi la compagnie souhaite proposer des dates dans diverses communes de l'agglo.
- Les concerts de poche : Association qui propose les plus belles expériences de musique classique dans les territoires qui n'y ont pas accès. Puy Saint Martin est éligible au concours financier de Montélimar Agglo. Le reste à charge pour la commune serait de 500€. Réflexion à mener pour une programmation en 2026.
- Micro-folie (musée numérique) : Puy Saint Martin a accueilli une itinérance micro-folie en septembre 2024 avec succès. Cette année, avec l'organisation d'un temps long du 1^{er} décembre au 3 janvier à la médiathèque intercommunale de Montélimar Agglomération, le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler la date Puy Saint Martinoise cette année.

- Télécommunication : Réunion de suivi sur le démantèlement du réseau cuivre du 9 septembre :

- Les foyers Puy Saint Martinois qui n'ont pas souhaité demander un raccordement au réseau fibre doivent anticiper le démantèlement du réseau cuivre qui débutera dès le début de l'année 2027. Des solutions existent pour garder une ligne téléphonique sans nécessairement prendre un abonnement fibre. Il faut contacter son opérateur téléphonique.

II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME

Ressources humaines

- Fin de publication du poste d'agent d'accueil pour la maison des lettres :

37 candidatures ont été reçues, et seront analysées par les élus responsables des ressources humaines la semaine prochaine. Les candidatures les plus attractives seront invitées à un entretien tout début octobre.

- Contrats des Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique (ATEA) : **Délibération**

Suite au recensement des inscriptions aux cours dispensés à l'école de musique communale pour la saison 2025/2026, il convient de créer les contrats suivants :

- 3 postes d'Assistant Territorial spécialisé d'Enseignement Artistique (ATEA) en CDD, du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, selon les temps de travail hebdomadaires suivants :
 - ↳ 1 poste, temps de travail hebdomadaire fixé à 3,17 /20° (3 heures et 10 minutes)
 - ↳ 1 poste, temps de travail hebdomadaire fixé à 9.5/20° (9 heures et 30 minutes)
 - ↳ 1 poste, temps de travail hebdomadaire fixé à 2.17 /20° (2 heures et 10 minutes)

Les enseignants pourront bénéficier d'heures complémentaires à la demande de l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal décide de :

- **CRÉER** 3 postes en CDD d'ATEA selon les temps de travail hebdomadaires précités ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Présentation du projet de délibérations pour le passage au Comité Social Territorial (CST) :

À la suite de l'audit RH commandé par la commune auprès du Centre de Gestion 26, plusieurs mises à jour de délibérations régissant le fonctionnement RH de la commune sont à revoir. Ces projets de délibérations ont été rédigés conjointement par le CDG26 et la commune, et devront être validés lors d'un Comité Social Territorial qui se tiendra début novembre. Les principes ont été exposés ce jour à l'assemblée qui les a validés, avant délibérations lors du conseil municipal de novembre.

Administration générale

– Point sur le projet éolien :

Le recours de la société Ourséole contre l'arrêté préfectoral de rejet est toujours en cours d'instruction auprès du tribunal. Le mémoire en défense de la préfecture de la Drôme est attendu dans les jours à venir.

III. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE, URBANISME

Urbanisme

– Reprise de la voirie quartier « Le Sud » : **Délibération**

Le Maire informe que le transfert de cette voie privée est régi par une convention signée avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement, prévoyant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés. Le transfert de propriété est effectué par acte notarié. L'intégration de la voirie dans le domaine public communal est décidée par délibération du conseil municipal.

Le projet présenté aujourd'hui concerne la voirie du lotissement « Le Sud », dont les travaux ont pris fin ces derniers mois.

Cette reprise concerne les parcelles :

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| - AC 177, pour 3 402 m ² | - AC 175, pour 2 000 m ² | - AC 176, pour 74 m ² |
| - AC 162, pour 1 098 m ² | - AC 207, pour 468 m ² | - AC 196 pour 453m ² |
| - AC 193, pour 58m ² | - AC 182, pour 141m ² | - AC 188, pour 310m ² |
| - AC 186, pour 90 m ² | | |

Soit un total de 8 094m², appartenant à EDS.

La présente rétrocession est consentie et acceptée moyennant le prix d'un euro symbolique (1,00 €).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le transfert amiable de la voirie « rue du sud » à la commune et de classer celle-ci dans le domaine public communal.

Ce projet est cohérent dans le sens où la voirie concernée est déjà précédée par la voirie communale.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le transfert amiable de la voirie, des espaces communs et des réseaux secs et humides en bon état de fonctionnement de la « rue du Sud » correspondant aux parcelles ci-dessus, pour un total de 8094m²
- **DÉCIDE** que la voirie et les réseaux de la « rue du Sud » seront transférés dans le domaine public communal après un état des lieux contradictoire et signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié et de publicité seront à la charge des propriétaires de la « rue du Sud »
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs au transfert de la voirie de la « rue du Sud » à la commune dont l'acte notarié.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Travaux

– Point sur le chantier de la traverse du village :

Les travaux de remplacement du réseau d'eau usée et d'adduction d'eau potable sont terminés sur la partie départementale, et vont continuer sur la Grand Rue jusqu'au Bistrot jusqu'à la fin de l'année. En parallèle les travaux d'enfouissement de lignes électriques et de réseau d'éclairage public vont débiter la semaine prochaine depuis la zone d'activité.

Il est demandé aux usagers de modérer leur vitesse, et de bien respecter les itinéraires de déviation. Le planning et le budget sont pour l'instant respectés.

Les travaux de voirie et d'aménagement de la partie départementale devront se terminer en février 2026.

IV. COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, PARTICIPATION CITOYENNE

Culture

– Organisation des journées européennes du patrimoine – 20 et 21 septembre 2025 :

Émilie Valantin exposera certaines de ses marionnettes, actrices de ses spectacles. Émilie Valantin, metteuse en scène et marionnettiste est une artiste reconnue tant pour ses mises en scène (à la Comédie française, au festival d'Avignon, en Islande, en Russie, en Italie etc.) que pour ses marionnettes que l'on peut rencontrer dans des musées de la France entière : Charleville-Mézières, Moulin... ainsi qu'à l'étranger : Milan.

Incontestablement ses marionnettes appartiennent au patrimoine artistique de la Drôme et Puy-Saint-Martin est fier de les accueillir.

Émilie Valantin accompagnera l'exposition d'une vidéo présentant son œuvre. En outre, cette exposition constituera le « premier acte » du festival « Saveurs théâtrales » qui doit avoir lieu à Puy-Saint-Martin en mars 2026, cela pour la troisième fois. En effet, les marionnettes exposées sont appelées à servir de support à un parcours créatif qui doit aboutir à la création d'un spectacle lors de ce festival. Un concours d'écriture sera proposé à l'imagination d'écrivains : écrire une pièce de théâtre destinée avant tout à être jouée par les marionnettes de leur choix. Les textes sélectionnés seront montés par des marionnettistes qui le joueront notamment durant le festival.

La salle des fêtes sera aménagée de manière à assurer une vraie mise en valeur des marionnettes. L'équipe technique municipale se chargera du transport du matériel depuis Montélimar.

– Organisation du spectacle humoristique de Mélodie Fontaine du 30 octobre 2025 :

Le jeudi 30 octobre à 20h30 à la salle des fêtes, la commune organise la venue d'une humoriste, Mélodie Fontaine, qui fait partie des révélations nationales de l'année. La billetterie en ligne sera assurée par le site « dromeprovencale.fr » proposé par l'office de tourisme, et des billets seront vendus à la Maison des lettres et à la Mairie. Le tarif unique est de 20€.

Le contrat signé avec l'équipe de production ROBIN PRODUCTION s'élève à 3850.75€ TTC, la jauge prévue est de 140 places assises maximum.

Communication

– Rappel des règles de communication en période préélectorale :

M. le Maire rappelle que le code électoral interdit aux collectivités publiques de mener des actions de propagande pendant les six mois qui précèdent une élection. Toutefois, aucune disposition ne contraint les municipalités à cesser leurs actions de communication. Il précise notamment que le bulletin municipal poursuivra sa parution mais devra afficher un caractère neutre et informatif.

Vie associative

– Bilan des festivités de l'été :

L'équipe municipale se réjouit du succès des différents événements proposés tout au long de la saison d'été, et remercie une fois de plus les associations Puy Saint Martinoises et leurs bénévoles pour leur dynamisme, et sans quoi rien ne serait possible.

Toutes les dates se sont bien déroulées, avec une logistique et une interface associations / municipalité plutôt efficace.

La fréquentation générale a été plutôt en hausse avec notamment le festival Montélimar aggro – Music'o village qui a réuni environ 400 personnes, Jazz au village environ 100 personnes, le festival Adèle Clément, environ 400 personnes sur les 2 jours (en nette progression pour cette 3^e édition). Le marché estival a été très positif avec une fréquentation correcte et des commerçants satisfaits.

La vogue a réuni comme à son habitude environ 800 personnes avec plus de 250 repas servis. Le dimanche a permis à la municipalité de faire le traditionnel accueil des nouveaux Puy Saint Martinois, qui cette année a été agrémenté de l'inauguration officielle du four communal. Petit retour négatif de ce week-end de fête : le manque de forains. Il est proposé de travailler bien en amont avec le comité des fêtes afin de se donner toutes les chances d'accueillir des manèges.

V. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Social

- Réunion du CCAS du 4 septembre :

2 demandes d'aide financière ont été instruites. Les préparatifs du repas de Noël des aînés commencent et il aura lieu le samedi 13 décembre à la salle des fêtes.

Vie scolaire

- Point sur la rentrée scolaire :

Rentrée positive, avec une hausse des effectifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal :

A Puy Saint Martin : petite section : 15, moyenne section : 12, Grande section : 16, CP : 5

A Roynac : CP : 5, CE1 : 9, CE2 : 8, CM1 : 11, CM2 : 16

Soit un total de 97 élèves

Quelques petits travaux d'entretien et d'aménagement ont été entrepris cet été par la municipalité, le chantier jeune du KID'O a permis aux enfants de découvrir une fresque animale sur le mur intérieur de l'école.

- Ecole de musique :

Les 3 professeurs sont en place pour dispenser l'enseignement musical à 29 élèves. A noter que le chauffage de la salle de musique est hors service. La commission travaux doit programmer son remplacement avant mi-octobre.

La séance est levée à 20 heures 20.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 16 octobre 2025 à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN

La secrétaire de séance,
François VILLIEN

